

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 11 Dhoulkaada 1447
28 Avril 2026

N° 49

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1184
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1185
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1186
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1189
Homologation de résolutions	1189
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1189
Avis aux créanciers.....	1191
Convocations	
Sociétés anonymes	1192
Sociétés à responsabilité limitée.....	1197
Autres sociétés	1197
Actes Administratifs	
Avis au public	1198
Bilans et Comptes Financiers	
Bilan de MAXULA PLACEMENT SICAV	1199
Bilan de MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV	1202

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS

Sociétés communautaires

Avis au public

N°432/2026

Date : 20/04/2026

Raison sociale de la société citoyenne : Société Citoyenne Locale Afak Elkhir

Nature de la société : Locale

Capital social souscrit : 5 000

Siège social : 2 Avenue Yugoslavia, Kébili

Activité : Projet Agricole Intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 14/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10

Valeur nominale des actions : 500

Etablissement bancaire (succursale régionale) : BNA BANK

Période de souscription : Du 21/04/2026 au 03/05/2026

Privilèges stipulés dans les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice des droits de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : Oui

Convocation à l'Assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale constitutive : Selon la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Sami BEN AMMAR : Délégation Kébili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse 2 Avenue Yugoslavia

Mokhtar SOUSSI : Délégation Kébili Nord, Gouvernorat Kebili, Adresse Cité Bayez.

2026R01265SODB1

Avis au public

R/N : 2026/437

Date : 22 avril 2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale El Wafa pour l'Agriculture

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible : 5000,000 dinars

Adresse du siège social : Medjez El Bab

Objet de l'activité de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 13 avril 2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts sociales : 500,000 dinars

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Zitouna - Medjez El Bab

Délai ouvert pour la souscription : Du 25 avril 2026 au 9 mai 2026

Avantages accordés conformément aux statuts types : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les dispositions de l'avis de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Basem JOUINI : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Boumous, Medjez El Bab

Ibrahim REZGUI : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Cité Ezzayatin, Medjez El Bab

Rechid SAYARI : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse Bousedra, Medjez El Bab

Nermine ERDIDI : Délégation Medjez El Bab, Gouvernorat Béja, Adresse El Hri, Medjez El Bab.

2026R01277SODB1

Avis au public

N/T n°447/2026

Date : 22/04/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société Communautaire Régionale Bayader

Catégorie de la société : Régionale

Montant du capital social souscriptible : 10 000,000 Dinars

Adresse prévue du siège social : Zaghouan

Objet de l'activité de la société : Activité agricole

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts-type constitutif : 15/04/2026

Nombre de parts nominales à souscrire : 15

Valeur nominale des parts : 666,670 Dinars

Etablissement bancaire (agence régionale concernée) : Banque Nationale Agricole - Zaghouan

Période ouverte à la souscription : Du 28/04/2026 au 11/05/2026

Avantages particuliers prévus par les statuts type constitutifs : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive selon l'avis de convocation : Conformément au texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom(s) complets :

Mourad MRABET : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse Ain Saboun Oued Ezit

Mahbouba BEN SLIMEN : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse Bir Hlima

Walid ABBASSI : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse Rue de Borj - Zaghouan

Khairi MAKTOUF : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse Ain Saboun Oued Ezit

Nabil BEN TOUMIYA : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse Avenue Habib Bourguiba
Zriba Hammam.

2026R01284SODB1

Avis au public

Référence N° : 2026/388

Date : 16/04/2026

Dénomination sociale de l'entreprise
communautaire : Société
Communautaire locale EL AMEN
AGRICOLE

Catégorie de l'entreprise : locale

Montant du capital social de
l'entreprise : 5000.000 DT

Siège social de l'entreprise : Cité El
Khadra, Mornaguia - Gouvernorat de
Manouba

Objet de l'activité de l'entreprise :
Agriculture et Services d'agricultures

Durée prévue de la société : 99 ans

Dépôt du projet de l'acte constitutif
type : 07/04/2026

Nombre de parts nominatives à
souscrire : 500

Valeur nominale des parts :
10.000 DT

Institution bancaire (Agence
régionale) : Banque Nationale
Agricole - Agence Mornaguia

Délai ouvert à la souscription : Du
15/04/2026 Au 22/04/2026

Avantages accordés (Tel que stipulé
par l'acte constitutif type) : Oui

Approbation des conditions
d'admission (Assemblées générales
et droit de vote) : Oui

Approbation des conditions relatives
(Distribution des surplus et
constitution des réserves) : Oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Selon le texte de la
convocation

Liste des fondateurs «Noms et
prénoms» :

Madouri Mohamed Amine

Mathlouthi Hamza

Msaad Nizar

Najjar Mourad

Khaldi Mohamed Habib.

2026401439SODB1

Avis au public

N/R 2026/371

Date : 23/04/2026

Dénomination sociale de la société
citoyenne : Société Citoyenne Locale
Jinan

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscriptible
de la société : 10 500,00 DT

Adresse du siège social de la société :
Sania El Bab, Zaghouan

Objet de l'activité de la société :
Agricole

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts
constitutifs types : 07/04/2026

Nombre de parts nominatives à
souscrire : 10

Valeur nominale des parts :
1 050,00 DT

Etablissement bancaire (agence
régionale) : Banque Arabe
Internationale de Tunisie - Zaghouan

Délai ouvert à la souscription : Du
02/05/2026 au 07/05/2026

Avantages accordés tels que prévus
dans les statuts types : Oui

Accord sur les conditions d'admission
aux assemblées générales et
d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les conditions relatives à
la répartition des excédents et à la
constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale
constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale
constitutive : Selon convocation.

Liste des fondateurs :

Nom complet et prénom :

Mohamed Bassem Abdou :
Délégation Zaghouan, Gouvernorat
Zaghouan, Adresse : Rue El Borj,
Zaghouan

Abdelbassett Tiwiri : Délégation
Zaghouan, Gouvernorat Zaghouan,
Adresse : Rue Moulin d'Eaux.

2026401443SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Clinique la Marsa S.A

Société Anonyme

Au Capital de 3.503.850 dinars

**Siège Social : 15 avenue de la
République, 2078 La Marsa - Tunis**

Identifiant unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

En vertu du Procès-verbal du Conseil
d'Administration en date du 16 avril
2026 enregistré à la recette de
l'enregistrement des actes de sociétés
1er bureau - Tunis en date du 21
AVRIL 2026 sous le numéro
26801467, quittance numéro 3588
dont un exemplaire a été déposé au
Registre National des Entreprises en
date du 22/04/2026, il a été décidé :

La nomination de Monsieur Khalil
AMMAR dans les fonctions de
Président Directeur Général pour la
durée de son mandat d'Administrateur

qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.
2026R01260SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les notaires Maître Arbia Ferjani et Maître Sonia Mejri et enregistré à la recette des finances de Carthage le 19-12-2017 Quittance n°M056795 Mme Souad Ben Jeddi a fait donation au profit de son fils M.Mohamed Ouassef Ben Ammar la totalité du fonds de commerce s'agissant d'un Café de type Buvette sis au 46 Avenue Habib Bourguiba Sidi Daoud Marsa.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Quotidien le 23-04-2026.

2026R01258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce légalisé auprès de la Municipalité de Gafsa en date du 19 mars 2026, et enregistré à la Recette des Finances d'El Ksar sous le reçu n°M0112818 et n°26200416 en date du 30 mars 2026, Monsieur Haythem Ben Larbi Ben Abdessalem Mohammedi, titulaire de la carte

d'identité nationale n°06220266, a cédé à Monsieur Majdi Ben Mohamed Ben Abdallah Zidi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 09973722, la totalité du fonds de commerce* qu'il exploite en tant que *café de première catégorie*, sous l'enseigne "Platinum", avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à "Ras El Kef - Gafsa", et immatriculé au Registre National des Entreprises sous le numéro unique *0939197V*, et ce depuis sa création en date du 7 juin 2022. Il est à noter que ledit fonds a été acquis par le vendeur suivant un précédent contrat de vente enregistré à la Recette des Finances d'El Ksar en date du 08 août 2024 sous le reçu n°M028973. Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 17 avril 2026. *Les oppositions*, s'il y a lieu, devront être faites au siège du fonds de commerce sus-indiqué; dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026R01263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj, quittance n°M027386, enregistrement n°26201339, Madame Hamdi Zohra a vendu à Madame Jouini Baya la totalité du Fonds de commerce situé à rue des martyrs n°19, El Mourouj 1-Ben arous.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien dans son édition du 15 avril 2026.

2026R01270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente enregistré à la recette des finances de Grombalia enregistré le 22/04/2026, reçu n°M045052, enregistré sous le

n°06201968, Mr Ben Mesbeh Moezin n°04800458 a vendu tout son fonds de commerce qui lui appartenant au local sis à la rue 18 janvier Grombalia à Mr. Ben Naser Dhia Eddine CIN n°09767307. Toute opposition doit être effectuée à l'adresse de Maître Mannai Rim avocat à la cour de cassation rue Ali Belhouen Grombalia, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal la Presse le 25/04/2026.

2026R01271FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Grombalia le 22/04/2026, reçu n°M044993, enregistré sous n°26201966, Mr Loueti Zied cin n°06354047 a vendu tout le fonds de commerce lui appartenant au local sis à la rue Mohamed Bach Hamba Grombalia à Mme CHARBI HANADI CIN n°09788188. Toute opposition doit être effectuée à l'adresse dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal la Presse le 25/04/2026.

2026R01272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/04/2026 enregistré à la recette des finances cité Tadhamen en date du 23/04/2026, N° de quittance M040436 N° d'enregistrement 26202131, Mr Noureddine Ben Khmais Ben Mabrouk Mansri a vendu à Mr Tarek Ben Lamine Ben Sadek Werghi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité comme atelier de forge, dans le local sis Km 6 Route Bizerte Mnihla Ariana.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/04/2026.

2026R01276FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 01/10/2025 et enregistré à Akouda le 07/10/2025 sous quittance n°40615 enregistrement n°25202491 rédigé par Maître Nader Gharbi avocat matricule fiscal n°1069476P, AMNA BENT AJMI KORTASS titulaire de la carte d'identité n°05555760 résidente à chatt maryem Sousse, a cédé à somaya bent saleh zayeni titulaire de la carte d'identité n°07161453, résidente à immeuble Hdada sahloul4 Sousse, la totalité d'un fonds de commerce vente des cadeaux et autres exploité au local situé au 30 avenue 2 Mars Akouda Sousse dont la surface est 12 mètres environ et sa propriété revient à monsieur Marwen Athari avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions des créanciers seront acceptées entre les mains de l'acheteuse au local du fonds de commerce situé au 30 avenue 2 mars Akouda Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la cession au JORT.

La publication de cette cession a été faite au journal la Presse du 23/10/2025 n°11325.

2026S00552FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 14/04/2026 enregistré à la recette des finances de Monastir en date du 15/04/2026 sous le n° de quittance M034839 et le n° d'enregistrement 26202564 Mme Houda Bent Najji Tka titulaire de C.I.N 06782029 et Mme Malek Bent Mounir Khelifa titulaire de C.I.N 06983413, ont cédé à Mme Jamila Bent Amar Chouchène titulaire de C.I.N 04242079, la totalité du fonds de commerce destiné à la formation continue, aux activités éducatives et au soutien scolaire exploité dans l'immeuble Habib

appartement 3 cité El Omrane Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître ATEF LANSARI avocat à la cour demeurant à l'avenue de combattant suprême Imm Ennasr Monastir dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Le présent extrait a été publié au quotidien Al-chourouk en date du 23/04/2026.

2026S00553FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par un acte de donation daté le 12 Avril 2026 enregistré à la recette des finances Arbi zarrouk Sfax le 21 Avril 2026 n°MO23013 par les deux notaires Chtourou fatma et Masmoudi Walid ; Mustafa meslmeni a donné à son fils Béchir cin 11046308 le fonds de commerce d'un local exploité en soudure ayant le code fiscal n°0537240V sis à Rue Sadok ghrayri Sfax. Tout contestant devra s'adresser au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce qui est publiée dans deux journaux : Echourouk et le Quotidien datés le 22 Avril 2026.

2026X00600FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17 Avril 2026, enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 21 Avril 2026 sous le n°26202783, quittance n°M038959 Mr Bachir Bouafsoun titulaire de la carte d'identité n°04009584 de l'identifiant unique 1742685 B a cédé à Mr. Oussema Allouche titulaire de la carte d'identité n°11034115 la totalité du fonds de commerce de café de première catégorie "Café El Mesk" sis à la route Sokra km 05 Sfax Est. Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce route Sokra km 05 Sfax Est dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été aussi publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 24/04/2026.

2026X00601FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte rédigé signé le 08/04/2026 enregistré à la recette des finances de Sfax le 10/04/2026 Quittance n°M020978 Numéro 26200660 Mme Yosra Krichen épouse Chaaben cède à la société Documents Pilote Sfax un fonds de commerce situé au magasin M1 au rez-de-chaussée de l'immeuble ERRIADH à route manzel cheker km 0.5 Sfax le prix de la cession a été fixé à Quatre Vingt Mille Dinars (80000DT).

Les oppositions seront présentées auprès du cédant Mme Yosra Krichen épouse Chaaben à son siège à la Route Ain km 4 Immeuble ERRIDA-Magasin N°3 Sfax.

Elmedina et ce dans les 20 jours qui suivent cette annonce.

Copie de cette annonce a été publiée au journal "DAR ESSABAH" le 23/04/2026 p14.

2026X00604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 22/04/2026 et enregistré à la recette des finances EL MENZAH 6 le 22/04/2026 sous n°26202989 quittance n°051629.

Il appert que Sté TASTY MAX S.U.A.R.L en la personne de son représentant légal son gérant, M. Amir AYADI, dont le siège sis au lot n°50 Avenue de Tunis Zone Industrielle Mghira II - 2082 Ben Arous a vendu à Mme Mariem Bent Taha Lamine BERGAOUI demeurante 14 Rue Isbahene Bardo - Tunis la totalité du fonds de commerce qui lui appartient consistant en restauration et généralement toute opérations rattacher, au 18 Av. Mouawiya Ibnou Abu Sofiene El Menzah 8 ARIANA.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de Maître TAHA LAMINE BERGAOUI le rédacteur du contrat de vente, 63 Av. Habib Bourguiba Bardo Imm. Bardo Palace 1er étage bureau n° A1.6 dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» du 25/04/2026.
2026401435FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé non daté enregistré à Kasr Said le 16/04/2026 Quittance n°M031320 Enregistrement n°26201444 Monsieur Aymen Sahli demeurant 26 rue 62101 Omran Supérieur a vendu à Madame Oumaima Helali demeurante 4 rue Ibn Zaïdoun Khaznadar la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce sis à rue 130 route de Bizerte Km3 cité Ettahrir Tunis.

La vente ayant été publiée au quotidien Essabah du 23/04/2026.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Cherif Habib avocat à la cour de cassation 10 Rue Chedly Kallala Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cet avis au JORT.

2026401437FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances al Yasminet le 12/01/2026 sous le numéro 26200188 et quittance n°M002548, Madame Maha bent Mohamed al Akhdhar Kouki titulaire de la CIN n°08546449 a vendu à Mr Mohamed ben Brahim Aouled Sghayer titulaire de la CIN n°07795832, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce d'alimentation générale situé à rue Hedi Khafcha Nouvelle médina 2, immeuble EBH2 ben Arous.

Toute opposition est acceptée dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT, dans les mains de Mohamed Aouled Sghayer à son local sus-indiqué.

Cet article est publié le 24/04/2026 au journal le Quotidien.

2026401438FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un fonds de commerce à la recette des finances Bouris le 15/04/2026, quittance n°M003279 enregistrement n°26200113 Mlle Rafika Bent Abdelaziz Ben Mohamed Amroussi a vendu à Mr Bahij Ben Ahmed Othman Mehtali la totalité du fonds de commerce de produits alimentaires situé rue Ibn Khaldoun, cité Hayat Sidi Bouris, Siliana. Les objections de cette vente sont acceptées à Cité Hayat, Boris Siliana, et rue Wahran cité Al Riadh Borj Cédria, Ben Arous dans les délais légaux.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien le 19 avril 2026

2026401441FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'un fonds de commerce à la recette des finances Tbarsok le 16/03/2026, quittance n°M006633 enregistrement n°26200214 Mr. Abdelkader Boudabous a vendu à Mr. Ahmed Ben El Hadj Ali la totalité du fonds de commerce situé à Tabet El Qantara, cité Ibn Sina, Teboursouk, destiné pour la vente de vêtements neufs et d'occasion.

Les objections sont acceptées à l'adresse du fonds dans les délais légaux.

Cet avis a été publié dans Le Quotidien le 19 avril 2026.

2026401442FCCC2

Vente des parts dans un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika le 21 avril 2026 quittance n°M029631, enregistrement n°26201332, Mr Slim KRIMI a vendu à Mme Aicha Benhamed la totalité de ses parts indivises lui revenant en

propriété dans le fonds de commerce destiné à tous types de commerce sis au 16 rue du sergen bechmout - Tunis.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Essabah le 25/04/2026.

2026401445FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Sidi Bousaid le 23/04/2026 quittance N°M032947 Enregistrement N°26201538. Mme Hamida Ben Ahmed Nefzi a vendu à Mme. Nedra Ben Mohamed Chihaoui la totalité du fonds de commerce sis au N°18 Avenue Al somoud Cité Attahrir Tunis destiné pour le lavage à sec. Les oppositions seront acceptées dans les délais légaux à la Résidence Yasmina Groupe n°232 1er étage et immeuble Kassar Saiid 2 Tunis.

Cet avis a été publié au Quotidien du 25 avril 2026.

2026401447FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances rue de la Gare Tunis le 26 janvier 2026 quittance n°M006059, enregistrement n°26300131 Madame Aycha Yahyaouia CIN N°00253356 a loué à Monsieur Saifeddine Ben Issa le fonds de commerce sis au 43, rue Yazid Ibn Al-Mouhallab, Ouardiya 1, 1009 Tunis pour une activité de fabrication de pâtisseries.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse d'un fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 18/04/2026.

2026R01275FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à Sousse le 10/04/2026 Reçu N° M032904 enregistrement N°26300854 MOSTAPHA RZEM titulaire de la carte d'identité N°05505527 en tant que représentant du propriétaire du fonds de commerce a donné en location à Monsieur Walid fawar titulaire de la carte d'identité 09258229 au profit de son fils titulaire de la carte d'identité N°12934545 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme activité commerciale sis dans une impasse donnant sur l'avenue de France à la médina de sousse.

Les oppositions peuvent être faites dès la publication de cette annonce au JORT à l'adresse de Maître mouna ben anaya Avocat à Sousse, 3 route août Trocadéro Sousse.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk le 23/4/2026.

2026S00558FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances 2 Mars 1934 Djerba le 17/04/2026 quittance N°M048626 Enregistrement N°11944203 Mr. Ahmed Rhouma a loué à la société Jarraya Rent A car la totalité du fonds de commerce destiné seulement pour l'activité de location des voitures sis à l'avenue Hbib Thameur Houmet Souk Jerba du 01/05/2026 au 30/04/2028 non renouvelable.

Cet avis a été publié au Quotidien du 24 avril 2026.

2026401440FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : association du festival international de Sfax.

Siège social : Rue Hédi Nouria Immeuble Bellaaj 1er étage Appartement n°11 Sfax 3027.

Objet : Association culturelle.

Objectifs :

- Organiser et gérer le festival international de Sfax en coordination avec les autorités compétentes.

- Contribuer au développement du paysage culturel aux niveaux régional, national et international.

- Promouvoir le patrimoine culturel de la région de Sfax et de la République tunisienne.

- Soutenir les efforts de l'Etat et l'assister dans l'organisation de manifestations et de rencontres culturelles et intellectuelles aux niveaux régional, national et international.

- Coopérer avec des associations et organisations similaires, en Tunisie et à l'étranger.

Rapport d'inspection numéro 19379 daté le 24 décembre 2025.

L'autorité :

- Le président : Mesfar Slim

- Vice-président : Bouguerre Ezzeddine

- Le secrétaire générale : Atitallah Wajdi

- Le trésorier : Hachicha Yassine.

2026X00602APSF1

Syndic de l'Immeuble Sawsan 1

En vertu des dispositions du procès-verbal du 16 Novembre et enregistré à la recette des actes de sociétés de Sfax Reçu N°M008455 et N° de l'enregistrement 25807882. A été constitué le bureau du Syndic de l'Immeuble Sawsan 1 situé à la Route de Gremda km 4 Sfax composé par les membres suivants :

- Ahmed Abdennather : Président du Syndic

- Oussema Bouaziz : Trésorier

- Ghassen Abida : Membre.

2026X00603APSF1

Homologation de résolutions

Changement de la dénomination d'une association et ajout d'une activité

Club de Football à Ezzouhour

MF : 1398553R

Selon PV en date du 17/03/2026, déposé à la Délégation régionale du sport à Sousse le 14/04/2026 enregistré à la recette des finances de Cité Riadh Sousse le 23/04/2026 sous N°26701195 Quittance N°M031967, il a été mentionné le changement de la dénomination pour devenir «Association Sportive à Ezzouhour» et ajout d'une activité «la pétanque» au club.

2026S00556APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Partie poursuivante : La Société Internationale Arabe de Recouvrement, en la personne de son représentant légal (venant aux droits de la Banque Internationale Arabe de Tunis), société anonyme immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro B0751191, ayant son siège social sis au 10, rue Pierre de Coubertin, Tunis, Qui a élu Domicile chez Maître Emna Ben Soltane, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Abou Hamed El Ghazali, Complexe El Misk, Cité Ennasim, Bloc C, 4ème étage, appartement n°16, Montplaisir, Tunis, titulaire de l'identifiant fiscal n° H/1176101.

Contre la partie saisie : Monsieur Mohamed Rekik, titulaire de la carte d'identité nationale n°00472473, ayant élu domicile pour les besoins de la

procédure au cabinet de son avocat Maître Nissaf Tnani, sis au 15, rue Ibn Tafrajine, Le Belvédère, Tunis.

Avocate poursuivante :

Maître Emna Ben Soltane, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Abou Hamed El Ghazali, Complexe El Misk, Cité Ennasim, Bloc C, 4e étage, appartement n°16, Montplaisir, Tunis.

Bien immeuble mise en vente :

Le bien immeuble objet de la saisie consiste en des parts indivises du titre foncier n°32330 Ariana, dénommé "Fkih", composé de la parcelle n°35 extraite du titre foncier mère n°94786, situé à Bouhnach, délégation de Kalaât El Andalous, gouvernorat de l'Ariana.

Le bien immeuble est un terrain nu à vocation agricole comportant certaines constructions, non cultivé et ne générant aucun revenu habituel.

La superficie totale du terrain est de 72.120 m² (7 hectares, 21 ares et 20 centiares), il est divisé en 1.296.000 parts indivises. Le débiteur saisi détient 75.600 parts, correspondant à une superficie de 4.207 m².

Le bien immeuble n'est pas partagé entre les copropriétaires indivis.

La quote-part revenant au débiteur saisi dans le bien immeuble objet de la saisie est de 4.207 m².

Mise à prix :

Quatre cent vingt mille sept cents dinars (420.700,000 TND), hors frais qui seront annoncés lors de l'audience.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de l'Ariana, le lundi 1er juin 2026 à 9 heures du matin et heures suivantes.

Visite du bien et conditions de participation :

L'immeuble peut être visité tous les jours. La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du tiers du montant de la mise à prix conformément à la loi par voie d'Avocat admis à la cour d'appel et l'obtention préalable de l'autorisation

du Gouvernorat, l'immeuble étant situé dans une zone relevant de l'Agence Foncière Agricole. Les étrangers doivent en outre obtenir une autorisation du Gouverneur de la région.

2026R01261VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : ADEL BEN MOHAMED ACHOUR, demeurant au 38 Rue Haffouz Sousse, CIN n°02951976.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°103684 Sousse d'une superficie de 536 m², dénommé «YASSINE» sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 375 200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 01/06/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00557VEPA1

Vente aux enchères publiques

Saisie immobilière effectuée par l'avocat poursuivant : Maître Dhia Yousfi Avocat à la cour d'appel à Sousse, rue Taher Sfar immeuble ben Dhiab étage n°4 bureau n°16 Sousse 4000, immatricule fiscal : 1370047; le saisissant Aymen Rzem, ayant élu domicile au bureau de l'avocat poursuivant, le saisi : Mohamed Faicel laabid domicile élu cabinet Maître Hichem ben Mariem; Rue Léopold Senghor Immeuble Nouira

étage n°6 Sousse consiste des parts indivises (20/44), terrain nu complanté de quelques arbres dans une partie agricole située dans la zone irriguée objet du titre foncier n°15273 Sousse, Nommé «Aziza 435» situé à la rue Chatt Mariem Akouda Sousse superficie 5317 m², parcelle N°703, le prix initial de la mise à prix est : six cent quatre mille deux cent quatre dinars 525 millimes (604.204.525dt) l'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Sousse2 le 18/05/2026 à 9 heures, l'immeuble peut être visité à tout moment à partir de 9h du matin jusqu'à 17h.

2026S00565VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71280092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

PARTIE SAISIE : La société «SATZEC» immatricule fiscal 148717P dont le siège social au 73 Avenue De Carthage Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN Tunis.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des l'immeuble objet du titre foncier Num : 117260 Tunis, dénommé «Jules Robert» d'une superficie de 345 m². Il s'agit d'un lot de terrain situé à rue de Carthage Tunis.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 649643d 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le mardi 26/05/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de TUNIS.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2026401430VEPA1

Avis aux créanciers

Cession d'une Entreprise

EUROTEX - SARL - En liquidation

I.U : 0883473Q/A/M/000

Dans le cadre de la liquidation de la société EUROTEX en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 05/12/2014 et en exécution de l'ordonnance émanant de juge commissaire en date du 13/04/2026 décidant la cession de l'ensemble de la société (sous Douane) un terrain sis à l'Avenue de la République Zone Industrielle Zaghouan d'une superficie de 2400 m² contenant une unité industrielle composée d'un atelier de confection, des équipements de confection et une voiture Fiat Fiorino.

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du liquidateur, domicilié à la Rue Irak Centre Galaxie Bloc B7ème Etage 1002 Tunis - Tél : 71 830 168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars.

La visite de la société est fixée après le retrait du cahier des charges et suite à un rendez vous avec le liquidateur.

Le dernier délai de la réception des offres est fixé pour le 25 Mai 2026, le cachet de la poste fait foi.

2026401428VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance

de ben Arous relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société SGM aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 25 Mai 2026 et l'ouverture des offres sera 30 juin 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22513137 - 26224860

2026401429VEPA2

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de TUNIS annonce la décision du juge commissaire du 20/04/2026 dans l'affaire n°2117 pour l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de 47.256,550 dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 25/08/2025 quittance n°M017264 contre la Société Tuniso Française de confection et de tricotage TFCT demeurant à rue du Phosphate n°3, Zone Industrielle Sidi Daoud, La Marsa, km 12, Tunis 2046 à la diligence de Maître ZIED BACHA Avocat à la cour de cassation, de la société Internationale Avocats Conseils pour le compte de la CNSS ayant domicile élu à son étude sise au 37 bis rue Ali Zlitni Manar 3, Tunis.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire se titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédure civile et commerciale.

2026401436VEPA2

FAILLITE

Société Express Recouvrement

IU : 1300174A

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous N°49257 en date du 13/01/2026, la société Express Recouvrement sise au cercle des bureaux B3-8 Centre Urbain Nord Tunis, a été déclarée en faillite avec fixation de la date de sa cessation de paiement à partir du 08/06/2024 et la désignation de Mme Sana RABIE en tant que juge commissaire et M. Lotfi KHELIFI en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de la société Express Recouvrement sont invités à remettre les preuves de leurs créances au syndic de faillite à son étude sise au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique Tunis Belvédère 1002 tél 71-842-870 dans un délai de 15 jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et ce, conformément aux articles 530 et 531 du code de commerce.

2026401444VEPA2

AVIS AUX CREANCIERS

Jugement rendu en matière de Règlement Judiciaire

Poursuite de l'activité de la Société MAILLE CLUB DISTRIBUTION

Siège : Rue lac Tchad Volta - Les Berges du Lac Tunis

I.U : 1027107 K

Par jugement rendu le 15/01/2025 dans l'affaire N°1001, le Tribunal de 1ère Instance de Tunis a décidé ce qui suit :

1- Déclarer la société «MAILLE CLUB DISTRIBUTION» en état de cessation de paiement à compter du 31/12/2023.

2- Constaté la possibilité de son redressement par la poursuite de son activité selon le plan suivant :

* Augmentation de son capital par les actionnaires d'un montant de trois millions cinq cent mille dinars (3.500.000,000 TND).

* Accorder à la société un délai de deux ans (2026 et 2027) pour vendre la boutique MAX MARA ainsi que la boutique MARINA RINALDI.

* Affectation du produit de la vente soit 3.500.000,000 TND au paiement d'une avance sur les dettes bancaires et ce le 15 janvier 2028.

* Echelonnement du reliquat du principal de la dette bancaire sur 7 ans avec un délai de grâce de deux ans, avec taux d'intérêt TMM+1 à compter du 1er janvier 2028.

* Paiement de la dette de la Société Tunisienne de Leasing et de Factoring soit un montant de 81.153,786 TND, au cours de l'année 2026.

* Paiement des dettes fiscales et sociales conformément aux échéanciers approuvés dans le cadre de l'amnistie fiscale et sociale.

* Report du paiement des pénalités de retard relatives aux dettes bancaires à la dixième année (2035).

3- Interdire à la société bénéficiaire du redressement de céder ses biens nécessaires à l'exercice de son activité

4- Désigner en qualité de commissaire à l'exécution Monsieur Adel Ghliiss chargé de :

- Suivre l'exécution du plan de redressement sous la supervision et le contrôle du juge commissaire, Madame Sana Rabii.

2026401446VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société d'Arômes Alimentaires et Colorants

-ARALCOSA-

SA au capital de 1.512.000 dinars

Siège social : GROMBALIA - cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 TUNIS

Identifiant unique : 030138K

Les actionnaires de la société ARALCO-SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 20 Mai 2026 à 15h00 à l'immeuble Lac des cygnes B3- Rue Lac Victoria - Lac1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre de jour ainsi que les modalités de convocation;
2. Examen du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025 ;
3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes
4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du C.B.C ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025
7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.
8. Pouvoirs pour publication.

2026R01264SANB3

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion d'OPCVM

Agrément du CMF N°3/2002 du 9 mai 2002

Société anonyme

Au capital social de 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0817876L

Les actionnaires de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT- Société de gestion d'OPCVM sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le lundi 15 juin 2025 à 14 heures au siège de TUNISIE VALEURS sis à l'immeuble Intégra - Centre Urbain

Nord - 1082 Tunis Mahrajène, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2025 ;
6. Fixation du montant des jetons de présence;
7. Répartition clients entre distributeurs (BIAT et TUNISIE VALEURS) ;
8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2026R01266SANB3

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion d'OPCVM

Agrément du CMF N°3/2002 du 9 mai 2002

Société anonyme

Au capital social de 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble Intégra-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

Identifiant Unique : 0817876L

Les actionnaires de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT- Société de gestion d'OPCVM sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le lundi 15 juin 2025 à 15 heures au siège de TUNISIE VALEURS sis à l'immeuble Intégra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.
 2. Mise à jour des statuts.
 3. Pouvoirs pour accomplissement.
- 2026R01267SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Et fixation de son ordre du jour

TUNISIE VALEURS

Société Anonyme

Au Capital de 25 000 000 Dinars

Siège Social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord

IU : 0341443W

Le Conseil d'administration décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 15 juin 2026 à 10H au nouveau siège social sis à l'Immeuble Tunisie Valeurs, la Perle du Lac, Tunis et de lui soumettre l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 ;
- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2025 ;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Pouvoirs pour formalités.

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire et fixation de son ordre du jour :

Le Conseil d'administration décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 15 juin 2026 à 11H au nouveau siège social sis à l'Immeuble Tunisie Valeurs, la Perle du Lac, Tunis et de lui soumettre l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et mis à jour des statuts en conséquence;
- Pouvoirs pour formalités.

2026R01268SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°18-2005 du 3 Octobre 2005

Identifiant Unique : 0943109 G

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 29 mai 2026 à 10 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- 2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation des résultats.

2026R01269SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable régie par

La loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008

Publiée au JORT n°133 du 20 décembre 2008

Distributeur : La Poste Tunisienne

Dépositaire : BH BANK

Gestionnaire : BH INVEST

Siège social : rue Hédi NOUIRA 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses

actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 19 mai 2026 à 9H, au siège social de la société, sis à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025;
4. Affectation du résultat;
5. Fixation des jetons de présences;
6. Quitus aux Administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R01279SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE SOUSSE

"L.F.I.S MHAMED DRISS"

S.A au capital de 13.000.000 DT

R.N.E : 16 37 287 A

Siège Social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration du Lycée Français international de Sousse «L.F.I.S MHAMED DRISS» réuni le Mardi 21 Avril 2026, invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 02 Juin 2026 à Onze Heures (11H00) à l'Hôtel Kantaoui Bay Hammam Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et du délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025.
2. Lecture, approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

3. Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des Etats financiers relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Renouvellement partiel des mandats d'administrateurs.

8. Pouvoir de formalités juridiques.

2026S00554SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société d'Expansion Touristique El Kantaoui

"SET Hôtel Kantaoui Bay"

S.A au Capital de 15.400.000 DT

R.N.E : 0044 665 C

Siège Social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration de La Société d'Expansion Touristique EL Kantaoui «SET Hôtel Kantaoui Bay» sise à Jinène El kantaoui, réuni le Mardi 21 Avril 2026, invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 02 Juin 2026 à Dix heures (10H00) à l'Hôtel Kantaoui Bay Hammam Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et du délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2025.

2. Lecture, approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs pour la gestion 2025.

3. Lecture des Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des Etats financiers relatifs à l'exercice 2025.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Renouvellement des mandats des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes STE ZARROUK A&C COMPAGNIE

9. Approbation de la constitution d'un fonds social et ses modalités de fonctionnement

10. Pouvoir de formalités juridiques.

2026S00555SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MEDITERRANNEENE DE PRESTATIONS MEDICALES

CLINIQUE LA CONCORDE

S.A AU CAPITAL DE 20 510 000.000

SIEGE SOCIAL : CITE BOUKHZAR BOUHSINA - SOUSSE

M.F : 1235624M/A/M/000

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CONCORDE S.A. sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales, qui se tiendra le 19 MAI 2026 à 14 heures au siège social cité boukhzar bouhsina sousse en vue de statuer sur la continuité de l'activité de la société.

2026S00559SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au Capital de 100 000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 AKOUDA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique Distribution sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 MAI 2026 à 8H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;

4) Approbation des opérations et conventions règlementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7) Pouvoirs pour formalités.

2026S00561SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 8 470 025 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 AKOUDA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0004545Y

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 29 MAI 2026 à 09H00 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes afférents à l'exercice 2025 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatif à l'exercice 2025 ;

4) Approbation des opérations et conventions règlementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7) Pouvoirs pour formalités.

2026S00562SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Immobilière du Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 1 000 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 AKOUDA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0737897W

Messieurs les Actionnaires de la société l'Immobilière du Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 MAI 2026 à 8h30 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2025 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

7) Pouvoirs pour formalités.

2026S00563SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au capital de 100000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 AKOUDA

IDENTIFIANT UNIQUE : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du

Plastique Distribution sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 29 MAI 2026 à 11H00 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Octroi du quitus au Président Directeur Général pour sa gestion;

2) Décision de dissolution de la société;

3) Décision de mise en liquidation de la société;

4) Nomination d'un liquidateur;

5) Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

2026S00564SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE «S I G 2»

Société en liquidation

SA au capital de 1.209.600 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 3 - SFAX

Identifiant Unique : 503372 Y/A/M/000

CNSS : 219233-13

1 Messieurs les actionnaires de la Société «S. I. G.2», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 22 Mai 2026 à 17 h au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de liquidateur sur la situation financière de la société de l'exercice 2025

2- Examen et Approbation du rapport du liquidateur sur la gestion de l'exercice 2025

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

4- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2025

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025

6- Lecture et Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

7- Quitus au liquidateur

8- Pouvoirs pour formalités.

2026X00608SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du CMF N°45-2008 du 30 décembre 2008

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Identifiant Unique : 1127411 X

Les actionnaires de la Société Maxula Placement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Lundi 25 Mai 2026 à 11 H, à la Rue du Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2025.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2025.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Questions diverses.

2026401431SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
**Société d'Investissement à Capital
Variable**

**Régie par le code des Organismes
de Placement Collectif promulgué
par la loi N°2001-83 du 24 Juillet
2001**

**Agrément du CMF N°51-2006 du 27
décembre 2006**

**Siège social : Rue du Lac Léman,
Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les
Berges du Lac**

Identifiant Unique : 1031883A

Les actionnaires de la Société Maxula Investissement SICAV, Société d'investissement à capital variable, sont convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui se tiendra le Lundi 25 Mai 2026 à 10H, au Rue Lac Léman, Immeuble Regency, Bloc A - aux Berges du Lac 1053 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2025.
 2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.
 3. Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2025.
 4. Quitus aux Administrateurs.
 5. Affectation des Résultats de l'exercice 2025.
 6. Fixation des jetons de présence.
 7. Questions diverses.
- 2026401433SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

**GENERAL CONSERVES
ALIMENTAIRES**

«GCA»

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 28.800.000 DT

**SIEGE SOCIAL : Z.I. ARIANA -
TUNIS**

RNE : 0000658P

Messieurs les actionnaires de la société «Général Conserves Alimentaires» "GCA" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 03 Juin 2026, à 15 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Approbation desdits rapports, des états financiers et affectation des résultats de l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.
6. Nomination du commissaire aux comptes
7. Pouvoirs pour formalités.

2026401455SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN
ET GROS**

ARTEGROS

Société Anonyme

Au capital de 5.000.000 dinars

**Siège social : 39, Avenue
Kheireddine Pacha - Tunis**

MF : 604993JAM000

Messieurs les actionnaires de la société AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET GROS ARTEGROS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 27 mai 2026 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;
- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2026401463SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

**SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT - SIDEV
SICAR**

Société anonyme

Au capital de 52.000.000 DT

**Siège social : 39 Avenue
Kheireddine Pacha, 1002, Tunis,
Belvédère**

MF : 1506703S/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIDEV-SICAR sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 27 mai 2026 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée ;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 ;

- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2025 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux administrateurs et au directeur général ;

- Fixation des jetons de présences ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Nomination ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis.

2026401464SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION A L'A.G.ORDINAIRE

Société El Khalij Des Services

SARL Au Capital de 13.000 DT

Adresse : L'UTICA 15 Avenue Ali Ben Khlifa 6000 - Gabès

MF : 0780618 V/M/A/000

Mr le gérant de la Sté Des Louages El Khalij Gabès invite les associés à la réunion de l'A.G.O qui se tiendra le vendredi 15 Mai 2026 à 10H du matin au siège de l'UTICA Gabès pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'année 2025.
- Lecture et approbation des états Financiers de l'année 2025.
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025.
- Répartition des bénéfices pour l'année 2025.
- Quitus du Gérant pour la gestion 2025.
- Questions Diverses.

2026R01278SRLB3

Autres sociétés

CONVOCATION

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES NEAPOLIS

M.F : 1572860B/N/P/000

CITE DES ARTISANS - ZI-DAR CHAABEN EL FEHRI 8011 - NABEUL

La société mutuelle de Base de services agricoles Néapolis invite tous ces adhérents à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 13/05/2026 à 10 heures du matin au siège social situé à cité des artisans Dar Chaaben Elfehri Nabeul.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier de l'année 2025
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2025
- Approbation des états financiers de l'année 2025
- Quitus des membres du conseil d'administration de gestion de l'année 2025
- Distribution du résultat 2025
- Retrait d'un adhérent
- Acceptation d'un nouvel adhérent.

2026R01273SODB3

CONVOCATION

STE MUTUELLE DE BASE DES SERVICES AGRICOLES GHAZZA

M.F : 1856235G/P/N/000

AVENUE HBIB BOURGUIBA, BENI KHIYAR 8060 - NABEUL

La société mutuelle de Base de services agricoles GHAZZA invite tous ses adhérents à assister à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le 19/05/2026 à 10 heures du matin au siège social situé à l'avenue Habib Bourguiba, Beni Khiyar, Nabeul.

Ordre du jour :

- Lecture des rapports moral et financier de l'année 2025
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'année 2025
- Approbation des états financiers de l'année 2025

- Quitus des membres du conseil d'administration de gestion de l'année 2025

- Distribution du résultat 2025

- Retrait d'un adhérent

- Acceptation d'un nouvel adhérent.

2026R01274SODB3

Convocation à l'Assemblée Générale à titre exceptionnel

De la Coopérative Ouvrière de Production de Sfax «COSOUP»

Compte tenu de la situation critique à laquelle est parvenue la coopérative, marquée par une grave détérioration de la gestion ayant entraîné une paralysie totale des activités, ainsi que des conséquences juridiques et financières lourdes qui pourraient en découler, et vu la gravité de la conjoncture actuelle qui menace la pérennité et la continuité de la coopérative, et en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la Coopérative Ouvrière de Production de Sfax «COSOUP». Les membres du Conseil d'Administration ont l'honneur de convier l'ensemble des coopérateurs à assister à une Assemblée Générale à titre exceptionnel, qui se tiendra le vendredi 22 mai 2026 à 14h00, au siège de la Coopérative Ouvrière de Production de Sfax «COSOUP», sis au Nouveau Port de Pêche de Sfax, afin d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Présentation de la situation financière et administrative de la coopérative,
2. Examen de la capacité des organes de gestion actuels à poursuivre leurs missions au regard de la situation existante,
3. Délibération sur les modalités de détermination des responsabilités conformément aux cadres juridiques en vigueur,
4. Prise des décisions et mesures nécessaires pour le redressement de la coopérative et la garantie de sa

continuité dans le cadre des prérogatives dévolues à l'Assemblée Générale.

Compte tenu de la sensibilité de la phase actuelle et de la gravité des enjeux, votre présence est indispensable afin de contribuer à la prise des décisions cruciales concernant l'avenir de la coopérative.
2026X00605SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société «MOKHLES BEN SAID» a déposé une demande auprès du gouvernorat de Sfax le 24/3/2026 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de la 2ème catégorie qui consiste en un Dépôt de stockage et de distribution de bouteilles de gaz GPL une Unité située à BIR ALI BEN KHELIFA AL-HURRIYA 3040 - SFAX Délégation BIR ALI BEN KHALIFA - GOUVERNORAT DE SFAX conformément aux plans annexés à la demande.

Toute réclamation contre l'ouverture de cet établissement doit être adressée à monsieur le Gouverneur de Sfax ou à monsieur le Délégué de BIR ALI BEN KHALIFA ou à monsieur le Secrétaire Général chargé des affaires de la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA dans un délai d'un mois à dater du jour de l'affichage de cet avis.

Les plans annexés à la demande seront communiqués au public au siège du Gouvernorat de Sfax, à la Délégation de BIR ALI BEN KHALIFA, ou à la Municipalité de BIR ALI BEN KHALIFA.

BILANS ET COMPTES FINANCIERS

MAXULA PLACEMENT-SICAV

Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Portefeuille-titres	<u>9 570 345</u>	<u>7 826 775</u>
Obligations et valeurs assimilées	8 859 344	7 117 876
Titres des Organismes de Placement Collectif	711 001	708 899
Placements monétaires et disponibilités	<u>4 778 450</u>	<u>6 512 588</u>
Placements monétaires	4 778 450	6 512 588
Créances d'exploitation	<u>2 684</u>	<u>336</u>
TOTAL ACTIF	<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>
 <i>PASSIF</i>		
Opérateurs créditeurs	34 567	32 605
Autres créditeurs divers	1 955	40 409
TOTAL PASSIF	<u>36 523</u>	<u>73 014</u>
 <i>ACTIF NET</i>		
Capital	13 592 654	13 447 483
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	110	43
Sommes distribuables de l'exercice	722 191	819 158
ACTIF NET	<u>14 314 956</u>	<u>14 266 685</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	<u>14 351 478</u>	<u>14 339 699</u>

MAXULA PLACEMENT-SICAVRue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis**ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	<u>547 620</u>	<u>450 051</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	511 329	443 388
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	36 291	6 663
Revenus des placements monétaires	<u>259 540</u>	<u>38 475</u>
Revenus des prises en pension	<u>149 000</u>	<u>515 740</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	<u>956 160</u>	<u>1 004 266</u>
Charges de gestion des placements	(141 328)	(132 361)
REVENU NET DES PLACEMENTS	<u>814 832</u>	<u>871 905</u>
Autres charges	(18 048)	(17 109)
Contribution Sociale de Solidarité	(500)	(800)
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>796 284</u>	<u>853 996</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(74 093)	(34 838)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	<u>722 191</u>	<u>819 158</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	74 093	34 838
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 348	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 682	55 850
RESULTAT DE LA PERIODE	<u><u>814 314</u></u>	<u><u>882 945</u></u>

MAXULA PLACEMENT-SICAVRue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>814 314</u>	<u>882 945</u>
Résultat d'exploitation	796 284	853 996
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 348	(26 901)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 682	55 850
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(917 956)</u>	<u>(693 965)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>151 913</u>	<u>1 907 089</u>
Souscriptions		
- Capital	46 724 606	42 127 530
- Régularisation des sommes non distribuables	3 906	23 100
- Régularisation des sommes distribuables	2 357 160	2 295 466
Rachats		
- Capital	(46 596 859)	(40 211 990)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 511)	(25 250)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 332 388)	(2 301 766)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>48 271</u>	<u>2 096 069</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 266 685	12 170 616
En fin de l'exercice	14 314 956	14 266 685
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	131 899	113 073
En fin de l'exercice	133 152	131 899
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>107.508</u>	<u>108.164</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5.14%</u>	<u>5.96%</u>

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2026401432BCFA5

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAVRue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>ACTIF</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Portefeuille-titres	<u>2 888 077</u>	<u>1 352 881</u>
Obligations et valeurs assimilées	2 714 027	1 223 121
Titres des Organismes de Placement Collectif	174 050	129 760
Placements monétaires et disponibilités	<u>1 177 655</u>	<u>1 303 384</u>
Placements monétaires	1 177 655	1 303 384
Créances d'exploitation	<u>157 965</u>	<u>2 809</u>
TOTAL ACTIF	<u>4 223 697</u>	<u>2 659 074</u>
 <i>PASSIF</i>		
Opérateurs créditeurs	11 216	9 654
Autres créditeurs divers	1 116	3 345
TOTAL PASSIF	<u>12 332</u>	<u>12 999</u>
 <i>ACTIF NET</i>		
Capital	3 993 191	2 518 835
Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs	25	12
Sommes distribuables de la période	218 149	127 229
ACTIF NET	<u>4 211 365</u>	<u>2 646 075</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	<u>4 223 697</u>	<u>2 659 074</u>

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV

Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	<u>132 131</u>	<u>41 191</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	126 186	41 191
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	5 945	-
Revenus des placements monétaires	<u>57 310</u>	<u>4 052</u>
Revenus des prises en pension	<u>30 691</u>	<u>88 095</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	<u>220 132</u>	<u>133 338</u>
Charges de gestion des placements	(33 948)	(23 364)
REVENU NET DES PLACEMENTS	<u>186 183</u>	<u>109 974</u>
Autres charges	(6 763)	(6 826)
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>179 421</u>	<u>103 148</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	38 728	24 081
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	<u>218 149</u>	<u>127 229</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(38 728)	(24 081)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 760	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	303	3 523
RESULTAT DE LA PERIODE	<u><u>183 483</u></u>	<u><u>107 210</u></u>

MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV

Rue du Lac Léman
Les Berges du Lac -Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2025</i>	<i>Année 2024</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>183 483</u>	<u>107 210</u>
Résultat d'exploitation	179 421	103 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 760	540
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	303	3 523
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(179 552)</u>	<u>(32 732)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 561 358</u>	<u>1 532 121</u>
Souscriptions		
- Capital	5 779 044	4 142 510
- Régularisation des sommes non distribuables	2 570	7 063
- Régularisation des sommes distribuables	298 185	132 050
Rachats		
- Capital	(4 310 274)	(2 635 266)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 046)	(5 027)
- Régularisation des sommes distribuables	(207 120)	(109 208)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>1 565 289</u>	<u>1 606 599</u>
ACTIF NET		
En début de période	2 646 075	1 039 476
En fin de période	4 211 365	2 646 075
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	23 973	9 593
En fin de période	37 952	23 973
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>110.966</u>	<u>110.377</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5.34%</u>	<u>5.13%</u>

N.B: Les Etats Financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

2026401434BCFA5